

SOMMAIRE

1. Chronologie des faits	2
1.1 Présence du Loup dans le Massif Central	2
1.2 Indices de présence du Loup dans le Cantal	4
1.3 Fiche d'identité génétique de l'animal présent dans le Cantal	5
2. Le statut du Loup	6
2.1 Une espèce protégée	6
2.2 Le comportement du Loup	7
3. La gestion du Loup en France	9
3.1 Le Réseau Grands Prédateurs Lynx Loup	9
3.2 Le Plan gouvernemental d'action Loup 2004-2008	10

1. Chronologie des faits

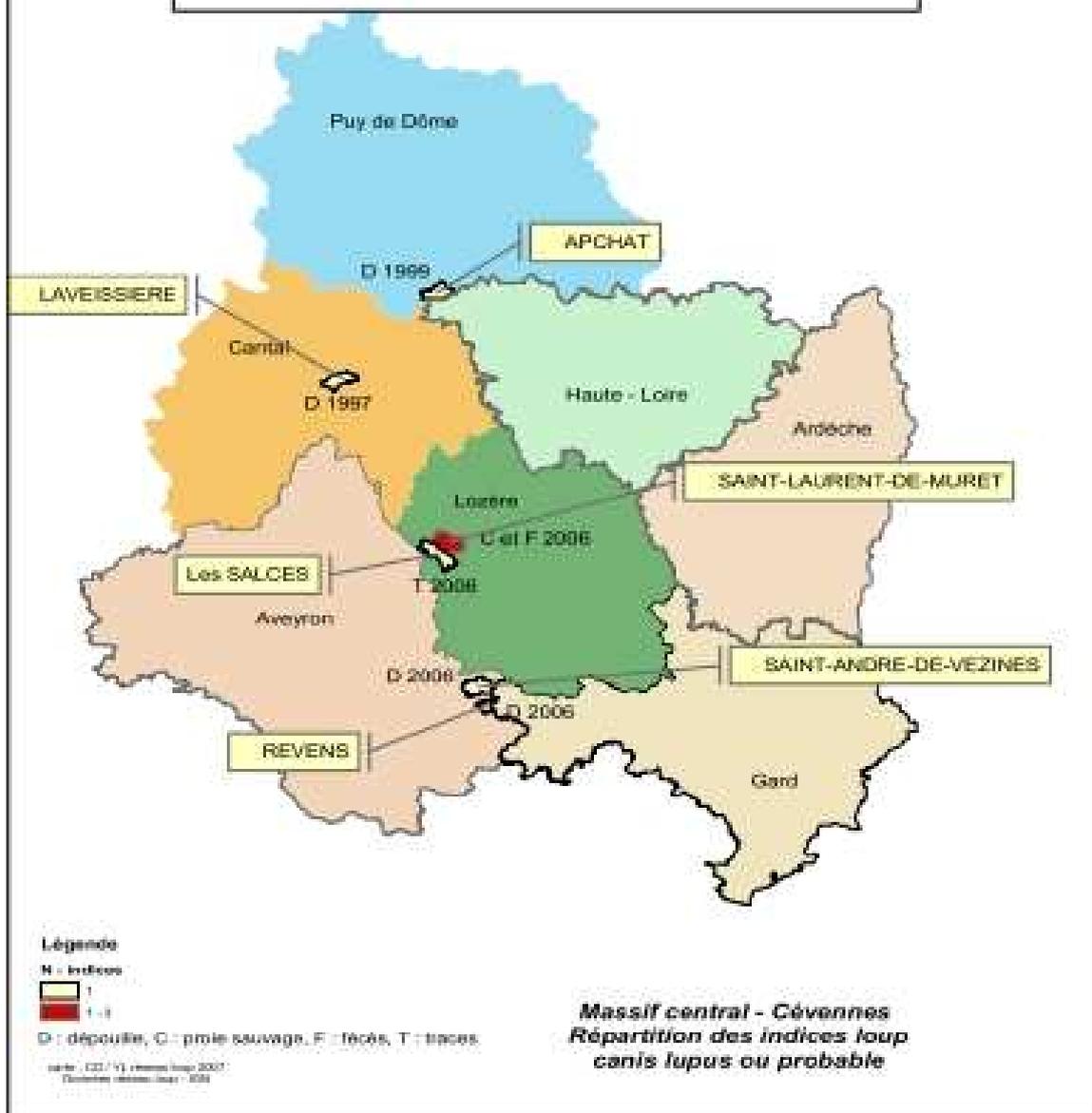
Le loup gris (*Canis lupus*), l'un des carnivores présentant la plus grande aire de distribution, est présent dans presque tout l'hémisphère Nord (au Nord du 20° de latitude Nord). Il était encore présent dans tous les pays européens, à l'exception du Royaume Uni, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. Une réduction drastique des effectifs a commencé dès le 16^{ème} siècle en Europe, jusqu'à la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle. Depuis une vingtaine d'années on assiste, au niveau local, à un retour progressif de cette espèce qui a recolonisé spontanément une partie de son aire d'origine en France, Allemagne, Suisse, Suède et Norvège. L'aire de répartition du loup est très irrégulière et les populations sont souvent petites et isolées. Le nombre total de loups présents en Europe est relativement élevé.

1.1 Présence du Loup dans le Massif Central

Le retour du loup, disparu de France entre 1930 et 1939, s'est fait de façon naturelle depuis l'Italie au début des années 1990. L'essentiel de son aire de présence se trouve dans l'arc alpin.

Quelques individus, également d'origine italienne, se sont rendus jusque dans les Pyrénées et le Massif Central. Début 2006, la population française est estimée à environ 120 loups et compte 14 meutes dont cinq transfrontalières avec l'Italie. Le front de colonisation se situe aujourd'hui dans les Alpes du Nord.

Répartition des indices de présence du loup avant récolte des photos du 20 /01/2008



D=dépouille, C=carcasse de proies sauvage, V=observations visuelles, F=Fèces, T=trace.

- Dans le Cantal en 1997 = collision voiture - Canis lupus lignée "alpine italienne".
- Dans le Puy-de-Dôme en 1999 = tir par balle - Canis lupus lignée "alpine italienne".
- En Lozère en 2006 = carcasse de chevreuil - excréments ramassés à coté - 1 trace -2 loups distincts dont 1 individu inconnu jusqu'alors et 1 individu déjà identifié dans les alpes auparavant.
- Dans l'Aveyron en 2006 = cas de braconnage 2 pattes retrouvés à 2 endroits différents - Canis lupus lignée "alpine italienne".

1.2 Indices de présence du Loup dans le Cantal

Le 20 Janvier 2008 : Sur la commune de Lavigerie, sur le Petit Peyre Arse, deux photographes animaliers amateurs originaires de Haute-Marne aperçoivent un grand canidé. Partis initialement pour tester du nouveau matériel photographique sur les chamois, les deux photographes prennent plusieurs clichés de bonnes qualités du canidé. Le « contact » durera une dizaine de minutes.

Le 24 janvier 2008 : Le service départemental de l'ONCFS est prévenu par un ami des photographes qu'un loup a été potentiellement photographié le 20 janvier 2008. Un agent se rend immédiatement sur place et, après avoir visionné les photos, les trouvent suffisamment probantes pour lancer des investigations complémentaires.

La préfecture est informée dans la matinée et le chef de service de l'ONCFS récupère les photos comme document de travail auprès des photographes. Les photos sont immédiatement transmises au réseau Lynx/Loup de l'ONCFS basé à Gières (Isère)

Dans le même temps, un agent de l'ONCFS part sur le site d'observation afin de prélever des indices.

Un excrément est prélevé selon le protocole du réseau Lynx/Loup et congelé en attente d'un envoi postal en chronopost. Cet excrément contient despoils et des os.

Le 25 janvier 2008 : le réseau Lynx/Loup fait parvenir ses premières conclusions au service départemental de l'ONCFS. Les éléments sont issus d'une première interprétation par le réseau des photos recueillis la veille. La probabilité que nous ayons à faire à un loup est très grande.

Le 28 janvier 2008 : l'excrément congelé est envoyé par Chronopost au réseau Lynx/Loup à Gières pour analyse génétique.

Le 12 Mars 2008 : Les résultats de l'analyse ADN parviennent à l'ONCFS qui les transmet immédiatement à la préfecture. Nous sommes en présence d'un loup gris (*Canis lupus*) de sexe mâle, de souche « Italie/Alpine » et inconnu de la banque de données génétique du réseau. C'est donc un animal encore non détecté en France qui a été photographié le 20/01/08 à LAVIGERIE.

1.3 Fiche d'identité génétique de l'animal présent dans le Cantal

L'échantillon transmis par le Service départemental de l'ONCFS du Cantal a été référencé F150801 et analysé lors de la 19^{eme} session effectuée par le Laboratoire d'Ecologie Alpine, laboratoire de référence pour ce genre d'analyses, et avec qui le Ministère en charge de l'Environnement a signé un contrat de prestation de service depuis Avril 2004 suite à appel d'offre à marche public européen.

L'amplification de l'ADN mitochondrial a permis de démontrer que cet échantillon provenait d'un loup de lignée génétique dite « alpine-italienne ».

L'amplification de l'ADN nucléaire a permis de démontrer qu'il s'agissait d'un individu de sexe mâle, différent de ceux identifiés jusqu'alors, et dont le génotype a été codé sous l'acronyme S19-2.

2. Le statut du Loup

2.1 Une espèce protégée

Le loup est une espèce protégée au niveau de l'Union européenne, par :

- **l'Annexe II de la Convention de Berne** relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1979) ;

- les Annexes II et IV de la Directive relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages (dite **Directive Habitats** – 1992).

Ces textes européens imposent que soient interdites toute forme de détention, de capture, de mise à mort intentionnelle, de perturbation intentionnelle, de commerce des spécimens prélevés dans la nature d'espèces de faune sauvage, parmi lesquelles le loup.

En droit interne, les **articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement** et **l'arrêté du 17 avril 1981** modifié fixant la liste des mammifères protégés ont transposé les dispositions de la convention de Berne et de la directive Habitats. L'arrêté de 1981 a en effet été modifié en avril 2007 pour interdire notamment la destruction des loups sur tout le territoire et en tout temps. Cet arrêté a également introduit pour cette espèce des dispositions dérogatoires prévues par la convention de Berne et la directive Habitats.

D'autres textes (art L. 427-6 du code de l'environnement consacré aux chasses et battues aux animaux nuisibles et L. 2122-21 9° du code général des collectivités territoriales relatives à la désignation des animaux susceptibles d'être détruits) ont été expurgés des références aux loups.

Cependant, en application du code général des collectivités territoriales et de la jurisprudence administrative relative à la police municipale, en cas de péril grave et imminent et de mise en cause des personnes, le maire et, à défaut, le préfet peut faire usage de ses pouvoirs de police générale pour mettre fin à cet état de danger par tous moyens à sa disposition.

2.2 Le comportement du Loup

Le loup est une espèce au comportement craintif et fuyant devant l'homme. Durant ces cinquante dernières années, on compte seulement une cinquantaine de cas de personnes ayant été confrontées à un comportement agressif du loup. Parmi ces cinquante cas, la moitié était le fait de loups enragés et une dizaine constituaient une réaction à une action humaine

Ainsi donc, le risque de comportement agressif du loup vis-à-vis de l'homme est extrêmement faible, notamment du fait que la rage, facteur essentiel dans ces interactions, n'est plus présente en France hormis des cas exceptionnels d'introduction illégale d'animaux contaminés.

Pour l'homme, le risque est quasiment inexistant. Pour la faune sauvage, la présence d'un seul individu, qu'il fasse étape ou qu'il soit en phase de colonisation n'engendre aucun risque pour les peuplements de gibier présent.

Pour les animaux domestiques (ovins notamment) le risque d'attaques ponctuelles existe. Le loup, à l'instar des autres prédateurs du règne animal, privilégie les proies affaiblies ou malades. Il pourra s'ajouter aux nombreuses attaques de chiens errants.

Le problème des chiens errants dans le Cantal (Rédaction ONCFS)

Comme tous les massifs montagneux français, le Cantal n'échappe pas au phénomène des chiens errants. Ce phénomène semble, de plus, aller en s'accroissant.

L'origine de ces chiens qui occasionnent (particulièrement au printemps) une grosse mortalité sur les ovins et la faune sauvage est la négligence de leurs maîtres. Mal nourris ou non nourris, les chiens retrouvent leur instinct de chasseurs et de méfiance vis à vis de l'homme. Le chien de type Border Colley (chiens de troupeaux) semble particulièrement prédisposé pour ces attaques. D'autres, ont pour origine des mises bas dans la nature par des chiens abandonnés.

D'une manière générale toutes les races de chiens sont concernées (exemple en 2007 : 27 moutons tués par un chien de type Beauceron à St Jacques des Blats). Les maires, dans leurs prérogatives de police, peuvent ordonner la capture de ces chiens. Mais dans la pratique ces chiens sont très difficilement capturables. En l'absence de suspicion de rage ou de morsure ou griffure sur l'homme, l'euthanasie de ces animaux est difficilement envisageable.

FAITS IMPLIQUANT OU POUVANT IMPLIQUER DES CHIENS EN DIVAGATION

DATE	LIEU	FAITS	OBSERVATIONS
Entre le 06/12/2004 et le 03/02/2005	BOISSET	3 agressions de moutons commises par des chiens, entraînant la perte de 8 ovins.	Chiens et propriétaire identifiés.
09/04/2006	ST MARTIN VALMEROUX	2 chiens en divagation se trouvent à proximité d'un troupeau constitué de vaches et veaux. Pas d'attaque, mais crainte du propriétaire du troupeau.	Non identifiés
07/12/2006	NEUSSARGUES	Un troupeau de bovins divague sur la route, après avoir détruit la clôture. Selon le propriétaire, il a été effrayé par un ou des animaux durant la nuit.	Faits pourraient être attribués à un ou des chiens en divagation
06/06/2007	CONDAT	3 gros chiens loups en divagation sur la commune, capables d'attaquer un troupeau de montons selon le témoin.	Non identifiés
19/08/2007	YTRAC	2 chiens de race berger allemand, en divagation.	Non identifiés
19/09/2007	MENET	1 chien de type berger allemand divague dans les rues du village, pouvant être agressif.	Non identifié
13//02/2008	LEYNHAC	Découverte d'un cadavre de jeune bovin. Animal pouvant avoir été dévoré par des canidés.	Non identifiés
2202/2008	POLMINHAC	Divagation de 3 chiens	
22/02/2008	MANDAILLES	2 chiens en divagation en pleine montagne, du côté du puy chavaroche. Chiens sauvages qui s'enfuient à l'approche des gendarmes.	
01/03/2008	VIC SUR CERE	Présence d'un chien loup agressif à la zone artisanale.	Propriétaire identifié.

3) La gestion du Loup en France

3.1 Le Réseau Grands Prédateurs Lynx-Loup

Dès la réapparition du loup en France et l'amorce de sa re-colonisation vers le nord, un réseau de correspondants pluri-partenaires a été mis en place. Cette organisation de collecte de l'information, basée à Gières (38), est animée par des ingénieurs de l'ONCFS. Le réseau Grands Prédateurs, présent dès 1993 dans les Alpes du sud, a étendu son champ d'action aux Alpes du nord, en 1997, et aux Préalpes, en 2001, suivant en cela la progression de l'espèce.

L'essentiel des activités de ce réseau consiste à :

- collecter et vérifier les indices de présence pour étudier l'évolution de la répartition du loup.
- expertiser les cas de prédation sur le cheptel domestique pour organiser la compensation financière des dommages de loup,

En complément de ces activités, un ensemble de programmes d'études et de recherches a été mis en œuvre, au cœur duquel se trouvent les analyses génétiques prioritaires pour identifier de nouveaux secteurs de colonisation mais aussi pour comprendre les mécanismes de progression de l'espèce (dispersion, effectifs, démographie).

Actuellement, ce réseau n'est pas déployé dans le Cantal. Son déploiement relèverait d'une décision du MEDAD. Il est prévu que trois agents de l'ONCFS 15 soient très rapidement formés au repérage et au suivi du loup, ainsi qu'au constat de dégâts.

3.3 Le Plan gouvernemental d'action Loup 2004-2008

La gestion et la conservation des populations de loup sont entièrement décidées à l'échelon national en application des directives internationales

Un «comité national consultatif loup» mandaté par le Ministère chargé de l'Environnement et rassemblant des représentants de l'administration, des organisations professionnelles agricoles, des scientifiques et des associations de naturalistes a été créé afin de mettre en œuvre une «stratégie nationale de conservation du loup et de soutien au pastoralisme durable».

Le plan d'action résultant a été adopté pour la période 2004-2008 et est axé sur le soutien au pastoralisme accompagné d'un dispositif d'intervention ponctuelle en cas de dégâts répétés aux troupeaux.

Cette politique vise ainsi à garantir un état de conservation favorable du loup, c'est à dire le maintien de sa population dans un état démographique et une distribution géographique en accord avec les critères définis par la directive Habitats, tout en réduisant les dommages aux troupeaux.

Le travail d'information de l'ONCFS du Cantal auprès des usagers de la nature
(Rédaction ONCFS15)

Depuis fin janvier, le service départemental a effectué un important travail de vulgarisation et d'information sur l'éventualité de la présence effective d'un loup auprès des différents usagers de la nature. Il s'agissait d'éviter la propagation de fausses rumeurs fantaisistes ou de réactions d'inquiétude résultant de la non connaissance de cette espèce.

Au niveau local sur la commune de Lavigerie. Au niveau départemental vis à vis des usagers venant spontanément interroger les agents de l'ONCFS sur cette thématique. Les chasseurs de chamois/mouflons du Cantal ont eu également droit à une intervention de l'ONCFS sur cette thématique lors de leur assemblée générale. Les propriétaires des animaux victimes d'attaque ont pu aussi compter sur l'assistance des agents de l'ONCFS pour les constatations d'usage mais aussi pour l'écoute apporté.

De plus, les services de gendarmerie ont été informés en temps réels des différents éléments recueillis depuis la prise de clichés.

Enfin, l'ONCFS a lancé une enquête appuyée sur des témoignages d'observation afin de tenter de reconstituer un historique. La recherche et la collecte d'indices continue par ailleurs.